



**CAHIER DES CHARGES**  
**CONFERENCE DE LA VIE NOCTURNE 2019**  
**VILLE D'ACCUEIL**

**En 2015**, la première conférence de la vie nocturne portée par le Collectif Culture Bar-Bars, Fédération Nationale des Cafés Cultures se déroulait à Nantes (250 participants, 25 collectivités), posant les bases d'une réflexion autour de la nécessité **d'initier une plateforme de la vie nocturne.**

**En 2017**, la CVN a réuni sur deux journées plus de 500 participants, 50 collectivités territoriales (dont 11 Villes Européennes), et 50 intervenants autour de 2 plénières et 3 ateliers ; elle a également fait découvrir la Ville de Paris à travers 10 parcours nocturnes.

**En 2018**, la Plateforme Vie Nocturne a organisé 4 ateliers et fait intervenir ses membres dans plusieurs sessions, dans le cadre de la NIGHTS 2018 de Bruxelles, qui a réuni plusieurs centaines de participants, principalement issus du milieu professionnel européen de la nuit

**La Conférence de la Vie Nocturne 2019 aura lieu au dernier trimestre (octobre - novembre), dans une ville française ou européenne.**

**Elle accueillera une ou deux Conférences Plénières ainsi que des ateliers et tables rondes.**

En 2019, une thématique / problématique sera choisie : elle sera le fil rouge de l'ensemble des débats, organisant la réflexion autour d'un sujet abordé en profondeur et s'appuyant sur les travaux de la Plateforme réalisés à l'année (en 2019 : gestion de l'espace public et formation.)

**Des moments conviviaux, destinés à favoriser les rencontres et les échanges entre les différents acteurs en présence seront organisés.**

La Conférence de la Vie Nocturne sera également l'occasion de découvrir les divers aspects des Nuits de la Ville Hôte, à travers des expériences, des rendez-vous et des parcours de visites ouverts à tous.

Cahier des charges sommaire pour les villes candidates à l'accueil de la Conférence Vie Nocturne 2019 :

- Mise à disposition d'un lieu sur deux jours, permettant l'accueil de sessions plénières (minimum 300 places) et l'organisation de trois à six ateliers concomitants, isolés phoniquement les uns des autres (50 places pour chaque espace).

- Les frais techniques (mobilier, matériel son et lumière, scène, micros, personnel de sécurité, régisseurs, ménage, électricité, connectique) doivent être inclus dans la mise à disposition du lieu par la Ville Hôte.

Les coûts techniques non inclus dans la mise à disposition seront refacturés à la Ville Hôte.

- Un budget de 35 000€ (TTC) est à prévoir par la Ville Hôte, afin de financer les frais liés aux déplacements / hébergement des intervenants, le coût de l'équipe projet, le personnel d'accueil, le catering (pauses café, buffet dinatoire, repas intervenants), les coûts de communication (dont attaché presse) et divers frais matériels liés à l'organisation. Ce budget peut varier en fonction de l'ampleur de l'événement et des besoins spécifiques.

- La Ville Hôte doit également s'engager à faciliter l'organisation de l'événement en identifiant un contact interne disponible pour tous échanges et questions, et faciliter l'identification de potentiels partenaires (financiers, communication, prestataires) permettant (notamment) de promouvoir la vie nocturne locale. La communication de l'événement devra être relayée sur les divers canaux de communication de la Ville.

Contact : <mailto:plateformenatvienocturne@gmail.com>